

L'inaction de l'armée face à la décharge reposant au fond du lac au large de Forel provoque l'agacement

Sous l'eau dorment les munitions



Les 4200 tonnes de munitions au large de Forel sont visibles depuis la surface. Keystone

« NATASHA HATHAWAY

Broye » Le cadre semble idyllique. Entre lac et forêt, la réserve naturelle de la Grande Cariçaie s'étend sur la rive sud du lac de Neuchâtel abritant un quart de la faune et de la flore suisse. Et pourtant, au cœur de celle-ci, 4200 tonnes de munitions reposent à quelques mètres de la surface du lac, au large de Forel. C'est là qu'est située depuis 1928 l'une des trois zones de tir des Forces aériennes suisses pour l'entraînement aux tirs air-sol avec des avions de combat (lire ci-dessous).

Pour Pro Natura ainsi que pour l'Association de la Grande Cariçaie, ce site doit être assaini. Mais voilà plusieurs années qu'ils sont sans nouvelle du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) après des annonces faites en 2021. Un manque de communication qui agace aussi au niveau communal et politique. Du côté de l'armée, on souligne la complexité des décisions à prendre.

Calme plat

Il y a trois ans, des analyses

d'échantillons d'eau et de sédiments avaient été réalisées afin d'identifier une éventuelle pollution. «Aucun impact majeur n'a été relevé», avait conclu l'armée. Toutefois, en accord avec le groupe de travail formé par l'Office fédéral de l'environnement, les cantons de Fribourg et Vaud, l'Association de la Grande Cariçaie et Pro Natura, le DDPS avait décidé de mener des investigations plus approfondies. Sa cheffe, la conseillère d'Etat Viola Amherd, avait aussi chargé l'armée en septembre 2021 de reconsidérer la néces-

sité d'organiser des exercices de tir et d'élaborer un concept d'élimination des munitions à Forel pour l'été 2022. Mais depuis trois ans, c'est le calme plat.

«Nous regrettons que le dossier ne semble pas avancer. Nous avons été informés que des études visant à estimer, par des investigations complémentaires, l'impact environnemental de la place de tir de Forel et les possibilités d'assainissement du site étaient en cours. Nous espérons que cette phase d'analyse aboutira rapidement et que l'armée prendra enfin des mesures d'assainissement du site», souligne Sarah Pearson Perret, directrice romande de Pro Natura.

Pour elle, il s'agit aussi de garantir la préservation de cette partie de la réserve naturelle de la Grande Cariçaie. «Il faut éviter toute nouvelle pollution et toute nouvelle nuisance extrême, notamment en planifiant les activités sur la place de tir de manière à avoir le moins d'impact possible sur la faune. Une exclusion immédiate des vols et des tirs durant la période de reproduction des oiseaux ou de l'hivernage des oiseaux migrateurs est nécessaire. Il s'agit d'un site à proximité immédiate de la plus grande aire protégée en plaine de Suisse.»

Un avis que partage Michel Baudraz, directeur de l'Association de la Grande Cariçaie: «C'est bien sûr un paradoxe de tirer dans une réserve naturelle. Les tirs peuvent déranger les oiseaux, notamment au printemps durant la période de nidification. Nous aimerions dans un premier temps que la situation soit clarifiée, c'est-à-dire savoir si le site est pollué et l'impact de la pollution sur l'en-

vironnement. Malgré nos relances ces deux dernières années, le dossier ne bouge pas.»

«Problème complexe»

Alors que les tirs ont été suspendus dans cette zone depuis 2021 dans l'attente d'une décision, celle-ci tarde à venir pour plusieurs raisons, se défend le DDPS. «Le problème est complexe», indique sa porte-parole Mireille Fleury. «Il faut prendre en compte les questions d'environnement, d'assainissement mais aussi l'utilisation future du site par l'armée.»

Elle rappelle les résultats des campagnes d'analyses de 2015 et 2021: «Les mesures constatées restent dans les valeurs limites de l'ordonnance sur la protection des eaux – soit 0,1 microgramme par litre d'eau – et la concentration en métaux entre les échantillons d'eau et de sédiments provenant du champ de tir et ceux provenant des sites de référence se situent dans une fourchette similaire.»

Si les investigations supplémentaires décidées il y a trois ans n'ont pas encore été menées, Mireille Fleury indique qu'un bureau a été mandaté pour établir un cahier des charges et qu'il a rendu son rapport. Une planification des analyses à mener est en cours et ce sont elles qui permettront de définir si un assainissement est nécessaire et dans quelle mesure.»

Quant à l'utilisation future du site? Aucun détail n'est fourni par le DDPS qui se contente de rester vague. «L'armée a élaboré des premières réflexions sur la manière d'éliminer les munitions à Forel ainsi que sur l'utilisation future de la place de tir de Forel pour les exercices de tir à balles réelles avec des

avions de combat. Il n'y a pas encore de décisions définitives», note la porte-parole.

Un manque de communication ressenti aussi au niveau communal et politique. Syndic d'Estavayer, Eric Chassot regrette que «la commune n'ait jamais été consultée sur cette affaire alors que nous gérons la partie touristique à Forel. L'armée pourrait nous informer.» Pour Nicolas Savoy, syndic de la commune riveraine de Glette-rens, «on est en train de noyer le poisson. Ce qui est désolant c'est que les communes doivent assainir les stands de tir, analyser l'eau de leurs ports. Lorsqu'on pollue, il faut débarrasser mais il y a apparemment deux poids deux mesures. L'armée peut faire ce qu'elle veut.»

Conseillère nationale friburgeoise socialiste, Valérie Piller Carrard se dit aussi «très étonnée que l'armée ne parvienne pas à donner des informations plus claires. Une interpellation devrait être à nouveau déposée car ces sites utilisés par la population ne devraient pas être pollués.» Elle était en effet cosignataire de l'interpellation déposée en 2021 par son collège de parti le conseiller national neuchâtelois Baptiste Hurni et intitulée «Le lac de Neuchâtel n'est pas une décharge à munitions». Un lac qui devra pourtant encore s'accommoder, pendant un certain temps semble-t-il, des tonnes de grenades, bombes, missiles ou encore roquettes d'exercice dormant sur son fond. »



«Il faut éviter toute nouvelle pollution »

Sarah Pearson Perret

MAIS POURQUOI TIRER AU-DESSUS DU LAC?

La place de tir d'aviation de Forel au large de la rive sud du lac de Neuchâtel fait partie des trois dernières que les forces aériennes utilisent pour l'entraînement aux tirs air-sol. Le lieutenant-colonel Christoph Käppeli rappelle qu'il en existait auparavant jusqu'à 140, leur nombre ayant été drastiquement réduit il y a une trentaine d'années. Chacune possède des caractéristiques bien particulières afin d'offrir aux pilotes des exercices variés. Celle de Wasserfallen, à la frontière entre les cantons de Bâle-Ville et Lucerne, est située sur le Plateau suisse, l'Axalp se trouve dans les Alpes bernoises et celle de Forel est placée à très basse altitude.

Cette dernière, utilisée dès 1928 et suspendue depuis 2021 (lire ci-dessus), joue un rôle important dans la formation, estime le lieutenant-colonel. «Il s'agit du seul site où l'armée peut s'entraîner si la météo est mauvaise et sur des cibles mobiles tirées par des bateaux.» Il souligne que «les pilotes doivent s'exercer à tirer, comme les soldats le font dans les stands de tir». Chaque pilote d'avion de chasse vole pendant environ vingt minutes durant lesquelles il réalise six à dix attaques. Quant aux munitions utilisées? «Nous tirons désormais des projectiles de 20 mm de diamètre.» NH